

9.4.2. PAYSAGE



CARRIÈRE DE COAT MEN

Commune de Tréméven (22)

*Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Renouvellement et extension*



Pierre-Yves Hagneré
Étude paysagère et art des jardins

02 99 70 02 31 - 06 36 66 59 61
pierre-yves.hagnere@orange.fr

9.4.2 / Étude paysagère [août 2019]

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3	5. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement.....	33
2. État initial.....	4	5.1. Une mesure d'évitement : le maintien d'une zone de recul autour du donjon	33
2.1. Géomorphologie et relief.....	4	5.2. Des mesures de réduction, principalement relatives aux remblais et au merlon périphérique	33
2.2. Les principales structures végétales	6	5.2.1. Optimisation de la silhouette des remblais	33
2.3. Évolution des structures paysagères durant les dernières décennies	8	5.2.2. Intégration paysagère du merlon périphérique	34
2.4. Relations visuelles entre le secteur du projet et son environnement.....	10	5.3. Des suppressions de haies largement compensées par les nouvelles plantations et les masses boisées futures.....	34
2.4.1. Les paysages internes au périmètre du projet	10	5.4. Une mesure d'accompagnement : l'implantation de belvédères	34
2.4.2. Une carrière peu visible depuis l'extérieur	12	5.5. Précisions techniques relatives aux aménagements	39
2.4.3. Au nord : une vue ouverte sur l'emprise de l'extension depuis ses abords	14	5.5.1. Gestion de la terre végétale	39
2.4.4. À l'ouest : une vue sur les fronts d'exploitation et le concasseur tertiaire	14	5.5.2. Palette végétale et techniques de végétalisation	40
2.4.5. Au sud, vue proche et vue lointaine sur la carrière	16	5.5.3. Palette végétale et techniques de végétalisation	40
2.4.6. Un enjeu fort sur le patrimoine protégé le plus proche.....	17	5.6. Phasage et estimation du coût des travaux de végétalisation	41
2.4.7. Peu d'enjeux relatifs au tourisme et aux loisirs.....	17	6. Annexes.....	43
2.4.8. Les autres installations classées pour la protection de l'environnement.....	19	6.1. Ouvrages et sites internet consultés.....	43
2.4.9. Résumé de l'état initial et bilan des enjeux paysagers	22		
3. Présentation du projet.....	24		
3.1. Éléments essentiels du projet.....	24		
4. Impacts paysagers	28		
4.1. Impacts sur le paysage proche.....	28		
4.1.1. Aux abords immédiats de la carrière.....	28		
4.1.2. Impacts sur les secteurs d'habitat et le réseau routier de desserte	30		
4.2. Impacts sur le paysage éloigné.....	32		
4.3. Pas d'impact dû à l'effet de cumul des ICPE.....	32		

Ce document a été mis en page pour une impression en couleur, au format A3 recto-verso. Il contient ainsi des vis-à-vis (notamment entre certaines cartes et leurs commentaires), qu'il convient de respecter pour faciliter la lecture.

1. INTRODUCTION

La présente étude paysagère est une composante du dossier de demande d'autorisation de renouvellement, comprenant une extension et un approfondissement.

La carrière de Coat Men est située sur la commune de Tréméven, à environ 700 m au sud-est du bourg et à environ 1,5 km de celui de Trévéc. La ville la plus proche est Guingamp, à 12,5 km.

Le périmètre d'étude, intégrant l'emprise exploitée et l'extension sollicitée, représente 44 ha. La zone d'extraction actuelle occupe 16,8 ha et l'extension demandée est d'environ 15,8 ha.

Seront successivement présentées dans cette étude :

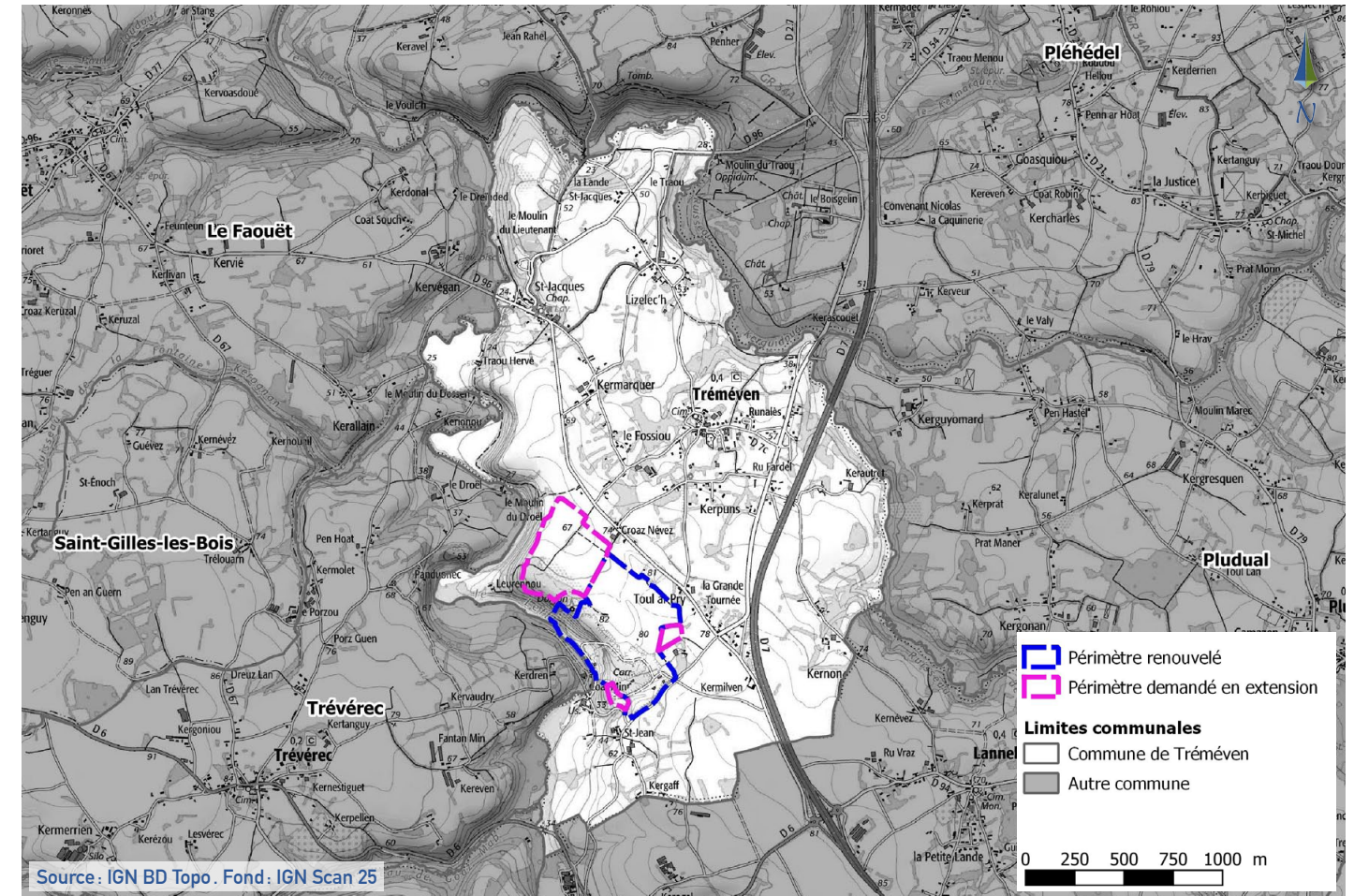
- l'analyse du paysage, dont l'objectif est de mettre en évidence les enjeux paysagers du projet: contraintes et potentiels vis-à-vis des structures paysagères et dynamiques présentes sur le territoire, relations visuelles avec les riverains, les voies de communication, les éléments du patrimoine et équipements touristiques, les autres ins-

tallations classées pour la protection de l'environnement;

- une synthèse du projet d'exploitation;
- l'analyse des effets paysagers du projet et des impacts afférents;
- la proposition de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement relatives au paysage. Ces mesures sont envisagées en cohérence avec les conditions d'exploitation et les mesures relatives aux autres thématiques environnementales (faune et flore, bruit, qualité de l'eau, etc.).

Cette étude prend en compte les recommandations exprimées dans le schéma départemental des carrières des Côtes-d'Armor quant à la préservation des paysages et du patrimoine et au projet de remise en état en fin d'exploitation.

LOCALISATION À L'ÉCHELLE COMMUNALE



LOCALISATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



PÉRIMÈTRES DE L'EXPLOITATION



2. ÉTAT INITIAL

2.1. GÉOMORPHOLOGIE ET RELIEF

Données consultées : cartes géologiques (BRGM); Modèle numérique de terrain BD Alti® (IGN); Fonds IGN 1/25000° et 1/100000°.

Voir également la carte du relief en page 5.

Le Massif armoricain est issu d'une ancienne chaîne de montagne, la chaîne hercynienne, formée à la fin du Paléozoïque (entre 450 et 300 millions d'années). Il succède à une chaîne plus ancienne, la chaîne cadomienne, apparue lors du Briovérien, ère géologique, incluse dans le Néoprotérozoïque et comprise entre 540 et 670 millions d'années.

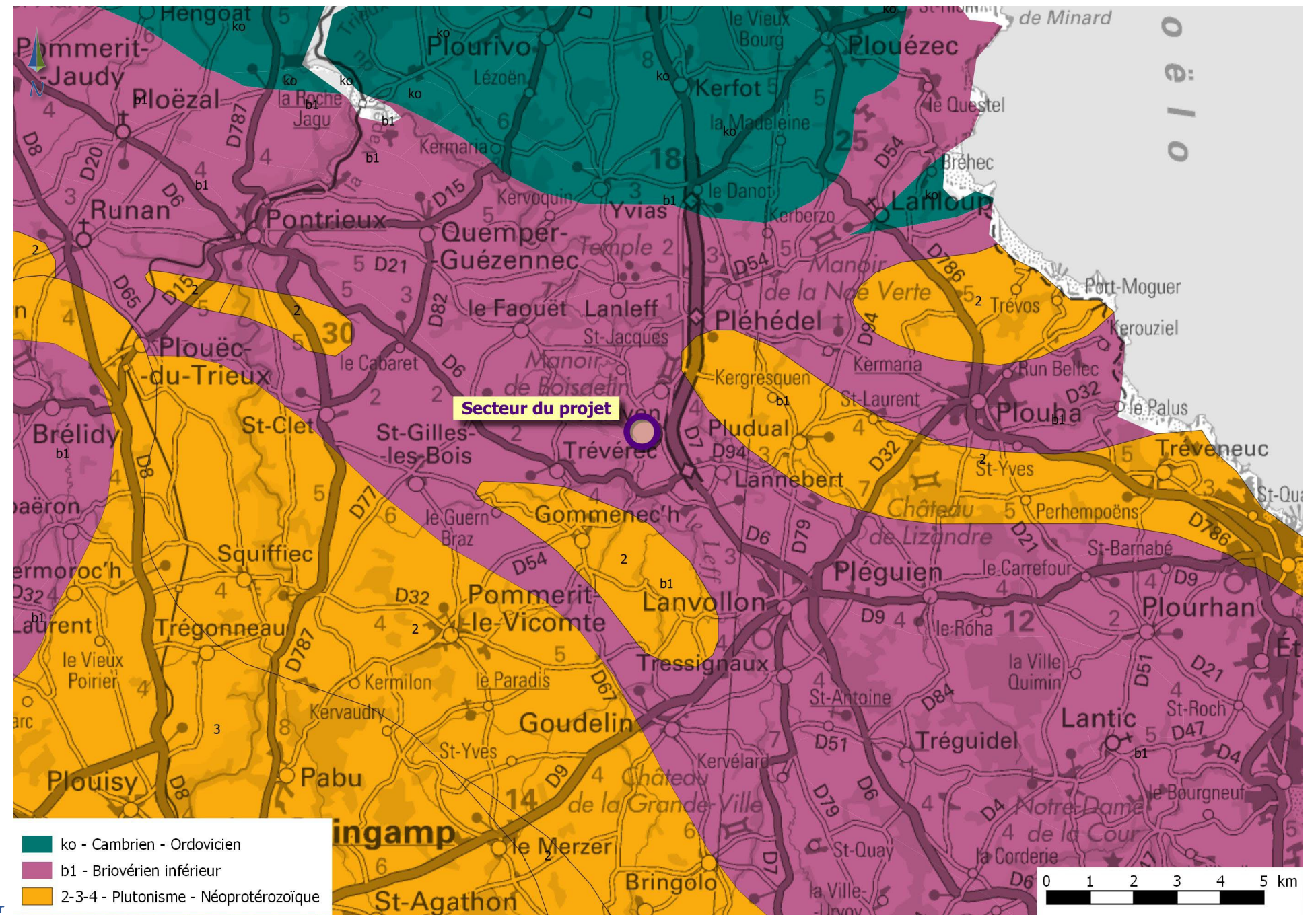
C'est de cette période que datent les roches qui composent le sous-sol de ce secteur :

- les roches d'origine magmatique (ou plutonique), dont le granite;
- les roches d'origine sédimentaire.

Elles forment le plateau du Goëlo, dont l'altitude ne dépasse pas les 100 m dans le secteur de la carrière.

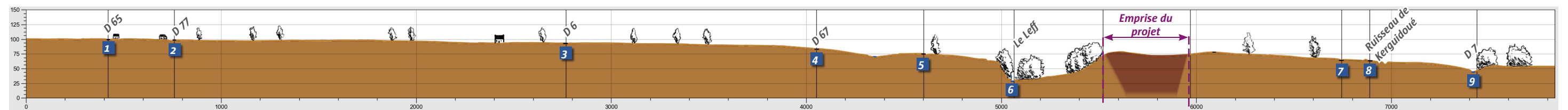
Le plateau est entaillé par des cours d'eau, dont le Leff qui prend sa source au sud, dans le Massif de Quintin et qui s'écoule vers la Manche, au nord. Il a créé une vallée sinueuse et encaissée. En fond de vallée, l'altitude est aux alentours de 30 m NGF à proximité de la carrière.

GÉOLOGIE



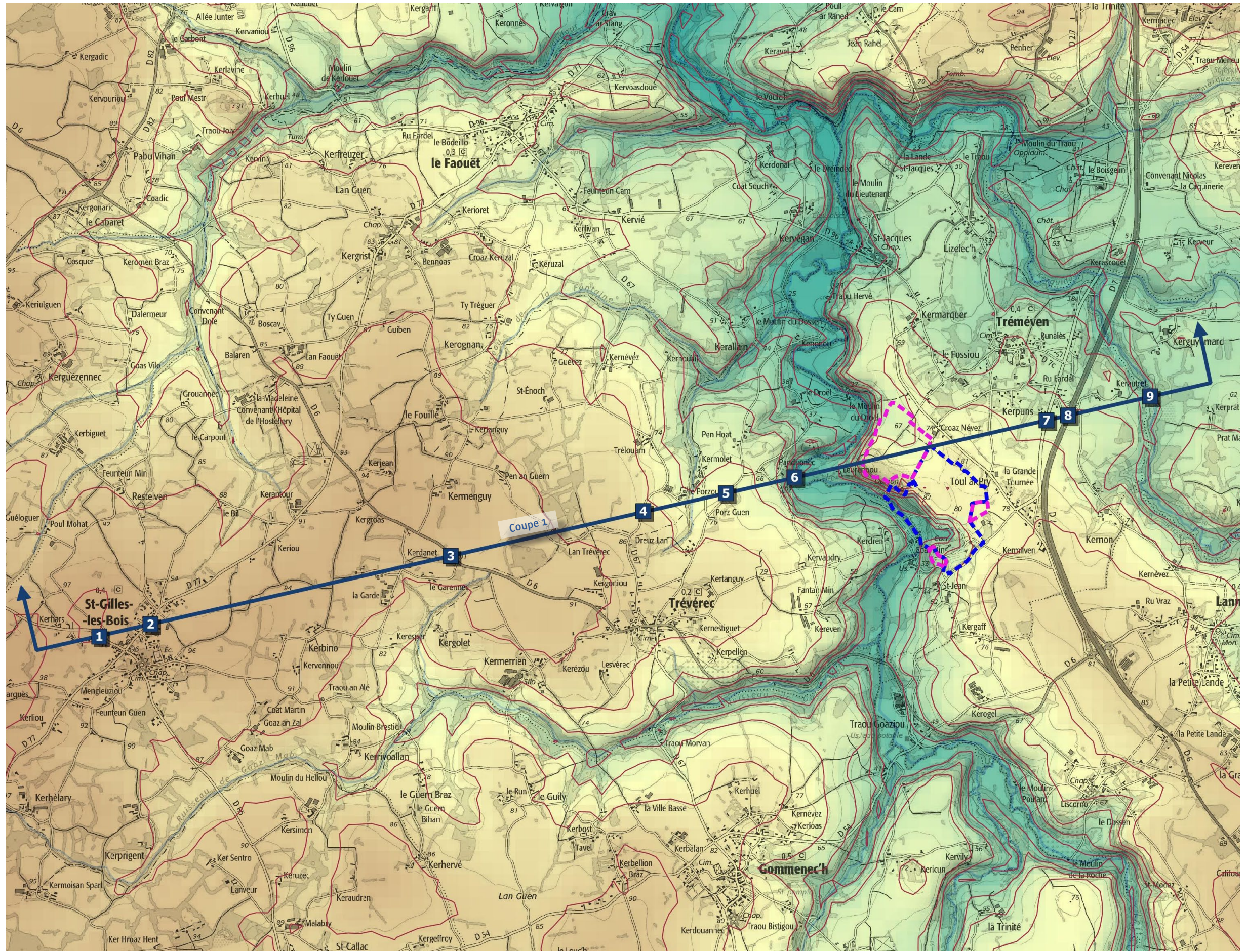
Source : infoterre.brgm.fr

COUPE 1 : OUEST - EST



Cette coupe est localisée sur la carte du relief en page 5.
Le rapport entre verticales et horizontales est de 3/1, afin d'accentuer la perception du relief

HYDROGRAPHIE ET RELIEF



Périmètres

- Périmètre renouvelé
- Périmètre demandé en extension

Altitude (m NGF)

- 150
- 125
- 100
- 75
- 50
- 25
- 0

— Courbe de niveau

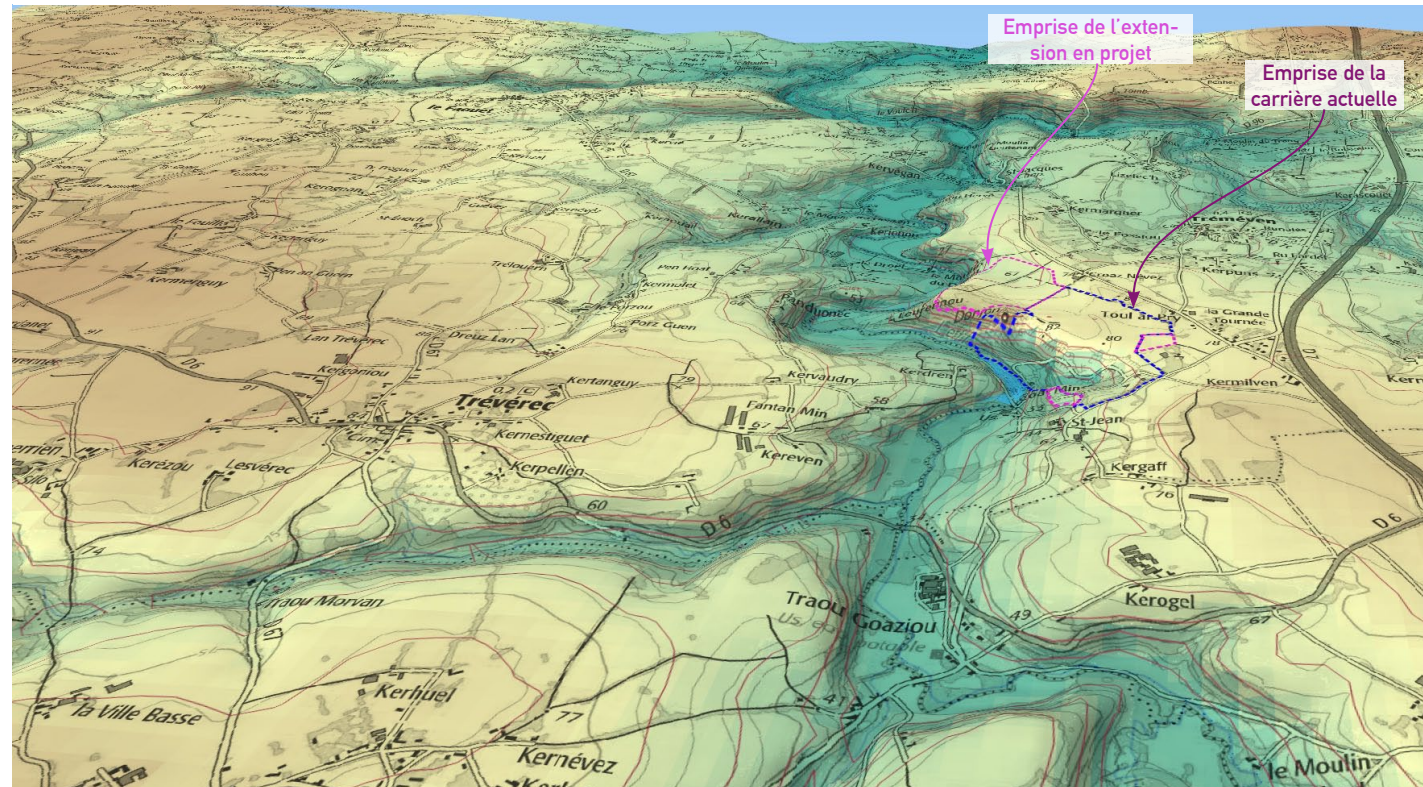
Hydrographie

- Cours d'eau

0 500 1000 m

Source : IGN BD Alti® 75m, IGN BD Topo®, Fond : IGN Scan 25

VUE AÉRIENNE 3D DEPUIS LE SUD-OUEST



Cet angle de vue met en évidence le caractère enclavé de la carrière dans la vallée. Le rapport verticale/horizontale est de 2/1



Sur le plateau agricole, la vue s'ouvre entre deux linéaires bocagers; elle permet d'apercevoir à l'arrière-plan les boisements qui occupent les flancs de vallée en contrebas.

2.2. LES PRINCIPALES STRUCTURES VÉGÉTALES

Un paysage bocager et forestier

Données consultées : Base Corine Land Cover 2012 ; BD Ortho (IGN), carte OpenStreetMap

Le paysage local se caractérise par une mosaïque de massifs forestiers et de boisements de tailles très variables, qui se combine avec des fragments d'un maillage bocager composé essentiellement de haies anciennes, hautes et denses.

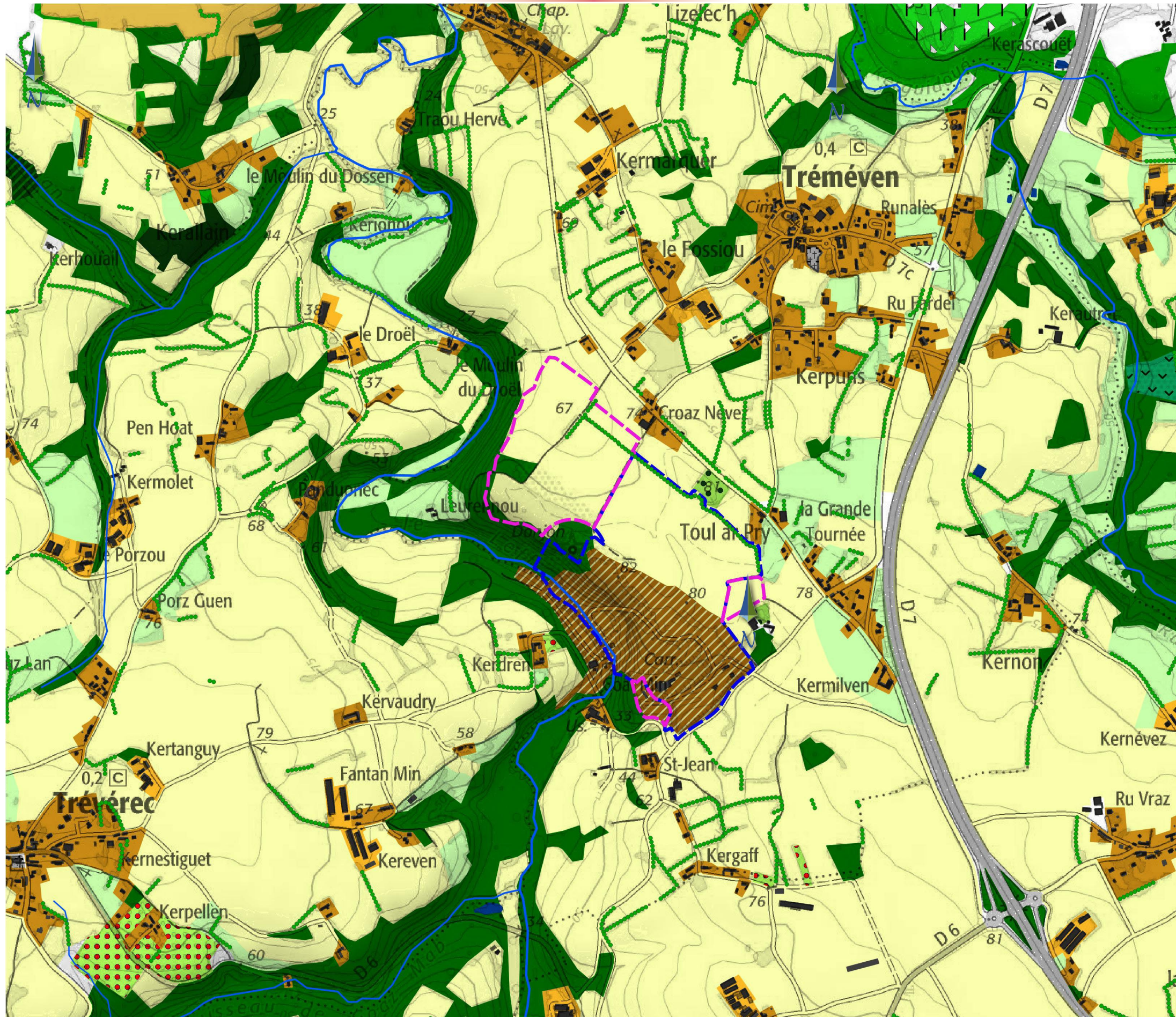
Il en résulte des paysages perçus à petite échelle, dans lesquels alternent des zones de fermeture totale, à la traversée des boisements et des vallées et des zones ouvertes au passage dans les secteurs agricoles, mais dont l'horizon boisé n'est jamais loin.

La nature des boisements eux-mêmes apporte une certaine diversité, entre les parcelles sylvicoles, souvent plantées de conifères (pins, épicéas) et les boisements de feuillus, souvent issus du recul de l'agriculture et faisant beaucoup moins l'objet d'une exploitation de leur bois. Les haies bocagères sont quant à elles composées majoritairement de chênes pédonculés et de châtaigniers. Dans les fonds de vallées humides, le saule est également très présent.

Cette densité de la structure arborée apporte au paysage une grande capacité d'absorption¹ dont profitent en premier lieu des bâtiments agricoles: les élevages hors sol (au final assez peu nombreux), ont une empreinte visuelle faible du fait de la densité des boisements du secteur.

¹ La capacité d'absorption est la capacité qu'a un paysage à conserver sa structure et son identité lors de l'apparition d'un nouvel élément (bâtiment, infrastructure...). Elle dépend du relief ainsi que de la densité et de l'envergure des éléments qui composent le paysage (végétation, bâti...).

GRANDES STRUCTURES D'OCCUPATION DU SOL



N

Occupation du sol

- Boisement ou forêt de feuillus
- Bois ou forêt de conifères
- Bois ou forêt mixte
- Fourré
- Prairie
- Culture
- Exploitation agricole
- Zone résidentielle
- Bâtiment
- Carrière
- Verger
- Terrain de golf
- Terrain de sport ou de jeu
- Prairie humide
- Plan d'eau
- Parking
- Cimetière
- ⋯ Haie bocagère

Hydrographie

- Cours d'eau

Périmètres

- Périmètre renouvelé
- Périmètre demandé en extension

0 250 500 m Source: BD Ortho

2.3. ÉVOLUTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES DURANT LES DERNIÈRES DÉCENNIES

Données consultées : Photographies aériennes verticales de l'IGN, campagnes photographiques de 1966, 1978, 1989, 1998, 2008 et 2015.

La série de photos aériennes verticales ci-contre permet de constater l'évolution de l'occupation du sol¹ durant les cinquante dernières années

En 1968, le paysage agricole local avait déjà subi la mutation majeure qui avait vu la disparition des éléments qui le structuraient d'un point de vue paysager, à savoir le parcellaire agricole très dense et la profusion de vergers cidricoles. La réorganisation foncière, la mécanisation et le changement des modes de productions avaient d'ores et déjà abouti à un parcellaire élargi, dans lequel ne subsistaient que des fragments de haies et presque plus aucun verger de haute-tige. Il n'y avait *a priori* pas encore d'élevage hors sol dans le secteur. De grandes surfaces de landes s'étendaient sur les coteaux du Leff. Les zones humides en fond de vallée du Leff étaient encore exploitées en prairies, ce qui maintenait le paysage ouvert.

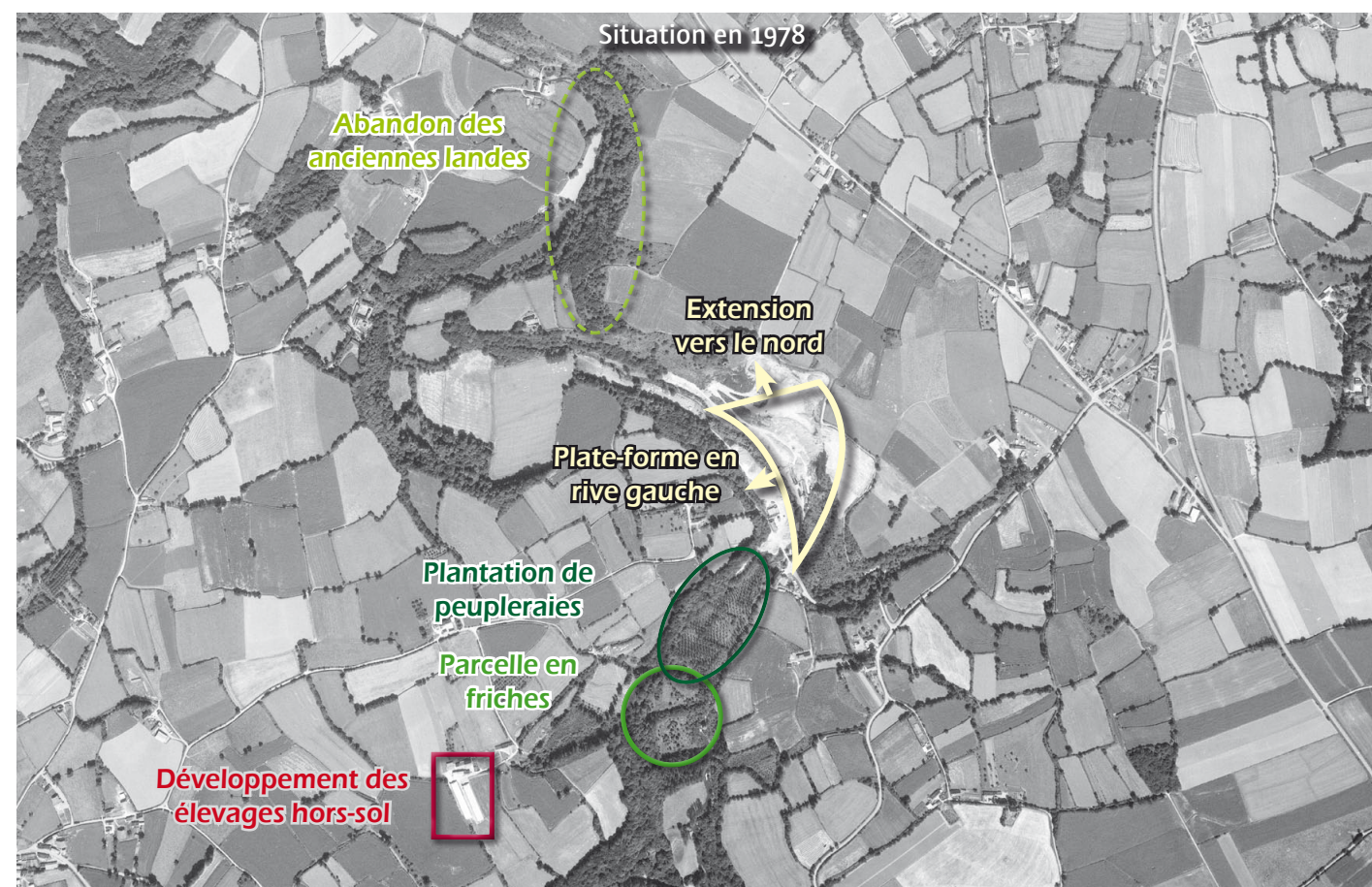
Depuis, les évolutions sur ce paysage rural, en recul des grandes agglomérations, a été finalement assez modeste et n'a pas connu de rupture :

- Le fond de vallée et les coteaux du Leff se sont progressivement fermés, soit par le simple abandon de l'exploitation des landes et prairies humides, ce qui a entraîné un processus de boisement spontané, soit par la plantation de peupleraies. Ces dernières sont toutefois restées très ponctuelles dans ce secteur.
- La situation est restée stable sur le plateau agricole, même si le maillage bocager a continué à reculer et les parcelles se sont agrandies, essentiellement dans les années 60 et 70. Quelques bâtiments d'élevage hors sol ont été construits, mais ils restent peu nombreux.
- La carrière s'est progressivement étendue, cette extension s'étant accélérée durant les vingt dernières années.
- La mise à 2 x 2 voies de la D 7 a été le seul changement majeur sur le réseau routier. D'une manière beaucoup plus modeste, la carrière a été à l'origine d'une nouvelle voie pour améliorer sa desserte.
- L'habitat ne s'est quasiment pas développé, hormis quelques habitations dans le bourg de Trévrec.

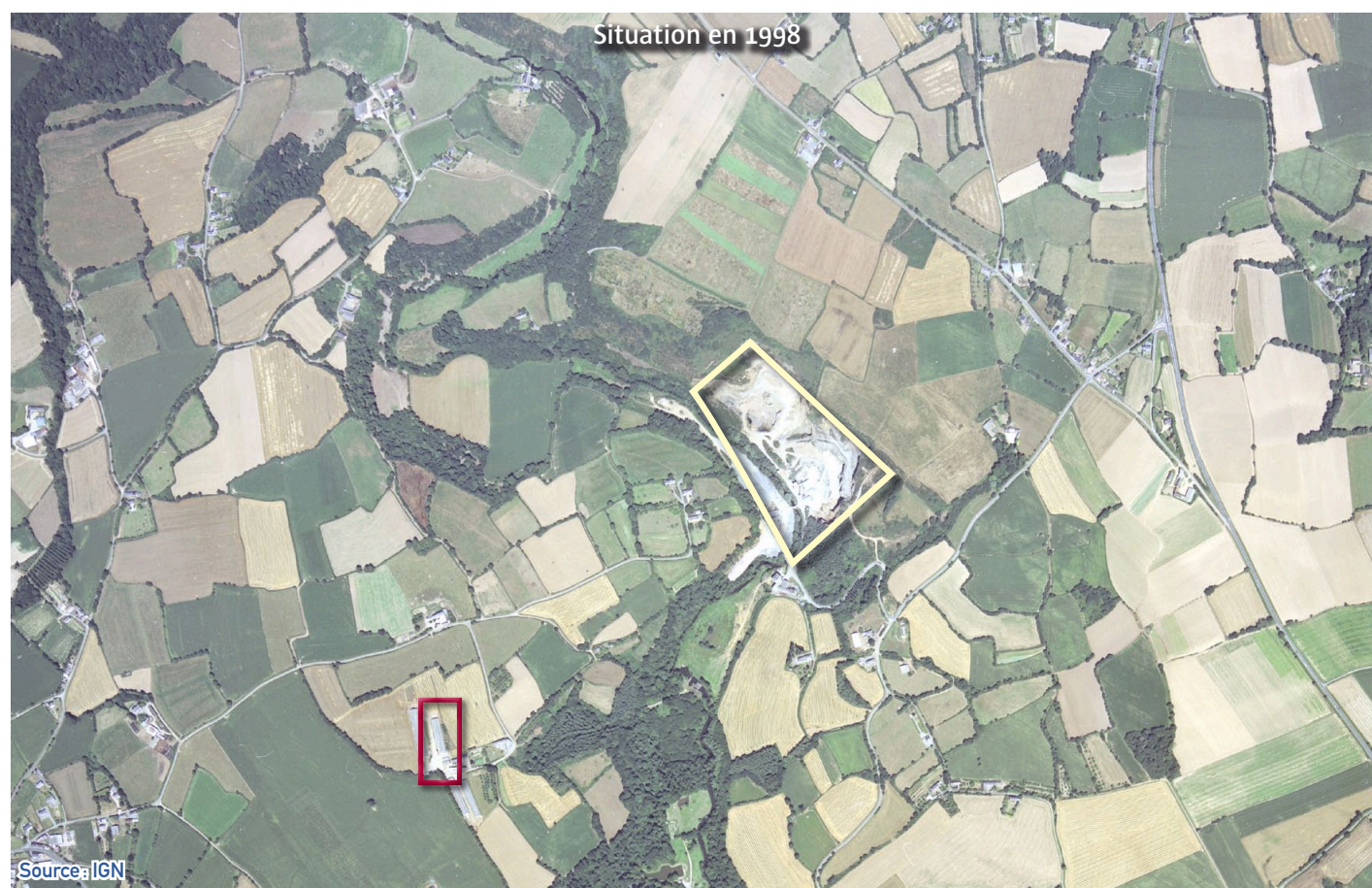
Au final, la carrière s'inscrit dans un paysage qui a connu une grande stabilité durant les cinquante dernières années, les seules évolutions notoires étant la fermeture du fond de vallée par les boisements, la mise à 2 X 2 voies de la D 7 et l'extension de la carrière elle-même.

¹ Ce type de document permet de quantifier et de qualifier l'occupation du sol à chaque époque – et par conséquent les changements entre deux campagnes de prise de vue – mais il ne permet pas d'évaluer précisément les effets induits sur les ambiances paysagères, la perception des éléments structurants, etc. Seule une analyse visuelle depuis le niveau du sol peut y parvenir.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE ENTRE 1966 ET 2015



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE ENTRE 1966 ET 2015 (SUITE)



2.4. RELATIONS VISUELLES ENTRE LE SECTEUR DU PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

Données consultées : fond cadastral ; Corine Land Cover 2012 ; Atlas des patrimoines ; Base nationale des installations classées ; Site internet de l'office du tourisme Falaises d'Armor ; parcours de terrain en avril 2017.

2.4.1. Les paysages internes au périmètre du projet

À l'heure actuelle, le périmètre du projet se compose de quatre zones aux ambiances paysagères distinctes :

2.4.1. A. Au sud, la carrière actuelle

Avec une longueur de 540 m et une largeur de 300 m, l'ensemble formé par la fosse d'exploitation dans son emprise actuelle et la plateforme présente un paysage minéral en constante évolution au fur et à mesure que s'étend la fosse. La couleur beige clair de la roche contraste avec les masses sombres des boisements et bandes boisées qui entourent la carrière.

La végétation pionnière (ajoncs, genêts, saules,...) recolonise très rapidement les hauts des premiers fronts d'exploitation, et les remblais de stockage des stériles, laissant augurer de la dynamique de reconquête végétale des espaces après leur exploitation.

Par leur hauteur, les installations occupent une place importante dans la vue sur la carrière.



Vue générale sur la fosse et la plate-forme inférieure.



Vue générale sur les parcelles agricoles du périmètre d'extension de la fosse. En face, les boisements qui bordent la vallée du Leff caractérisent la ligne d'horizon.



2.4.1. B. Une entrée de carrière à l'aménagement soigné

L'entrée de la carrière et les abords des bureaux ont fait l'objet d'un aménagement soigné (pelouses, plantations horticoles, murets de pierres sèches) qui apportent une première image qualitative à ces espaces. Ceci intègre un parking accessible au public en dehors de l'emprise de la carrière, au départ d'un cheminement piétonnier qui contourne la carrière.

2.4.1. C. Au nord, un plateau agricole bordé de boisements

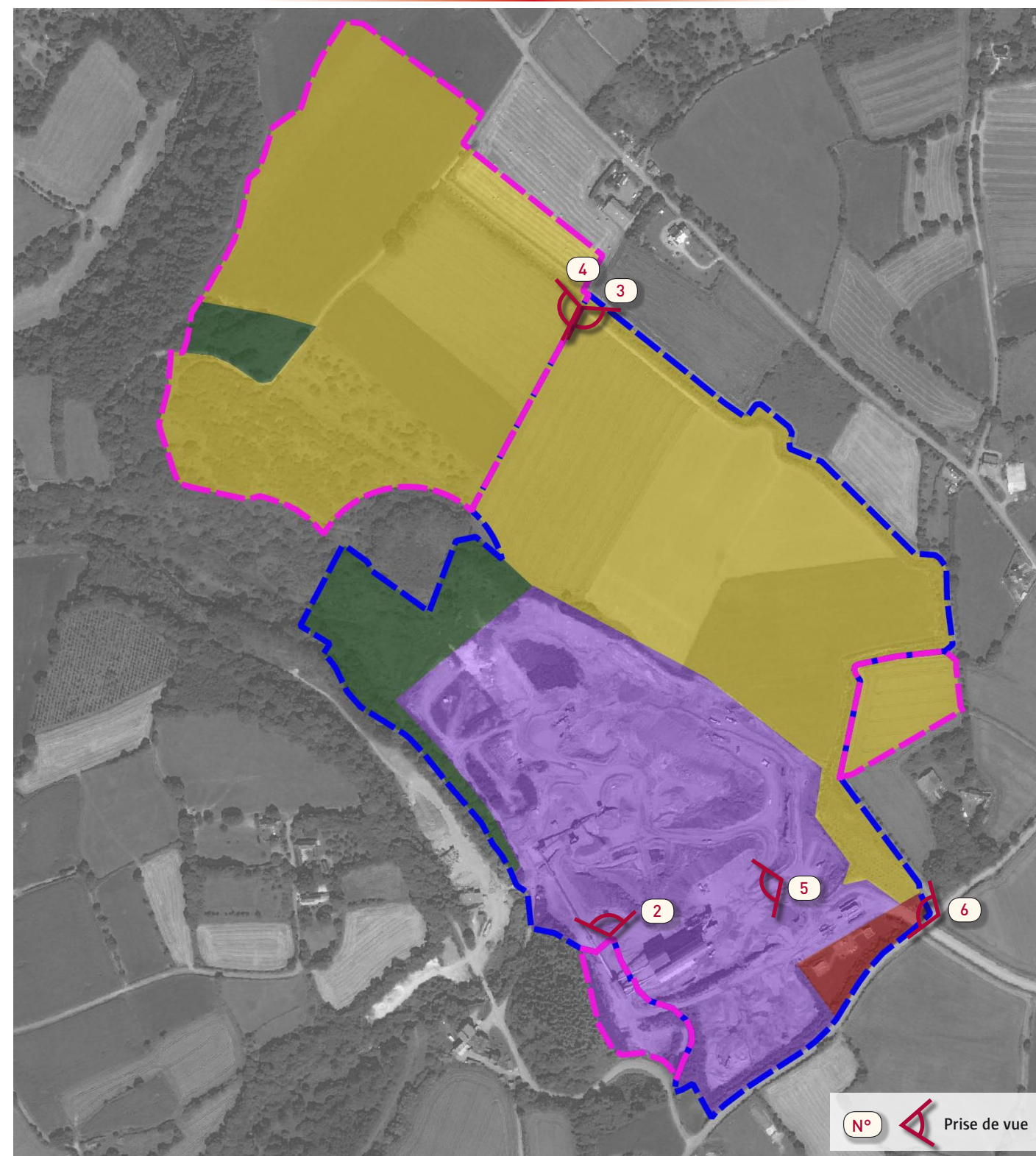
L'emprise dévolue à l'extension de la fosse est actuellement en grande majorité occupée par des parcelles agricoles. Seuls des fragments d'une haie bocagère subsistent, ainsi qu'une zone de bosquets et fourrés en lien avec le boisement qui ceinture la zone de l'extension à l'ouest. Ces boisements sont implantés sur le coteau qui borde le Leff.

Au nord, l'emprise autorisée est bordée d'un merlon et d'un alignement d'arbres de haut-jet, implanté le long du chemin qui longe la carrière.



L'entrée de la carrière et, sur la droite, le parking crée à l'extérieur.

LES AMBIANCES PAYSAGÈRES DANS L'EMPRISE DE LA CARRIÈRE



Ambiances paysagères internes

- Ambiance minérale : fosse et plate-forme
- Ambiance agricole : extension
- Ambiance "jardinée" : entrée et abords des bureaux
- Ambiance de bosquets et fourrés : extension

Périmètres

- Périmètre renouvelé
- Périmètre demandé en extension

0 50 100 150 200 m

2.4.2. Une carrière peu visible depuis l'extérieur

2.4.2. A. Carrière actuelle et emprise de l'extension: deux zones d'influence visuelle bien distinctes

La zone d'influence visuelle théorique, calculée d'après le modèle numérique de terrain, donne un aperçu de la visibilité théorique maximale de la carrière, abstraction faite de tous les éléments qui, dans la réalité, génèrent des masques visuels importants, en premier lieu les boisements et le linéaire bocager.

C'est toutefois un indicateur intéressant car il met en évidence le fait que les zones d'influence visuelle de la carrière actuelle et de l'extension ne se chevauchent quasiment pas: tandis que la carrière actuelle n'est potentiellement visible que depuis le sud et l'ouest, l'emprise de l'extension n'est potentiellement visible que depuis le nord et le nord-ouest.

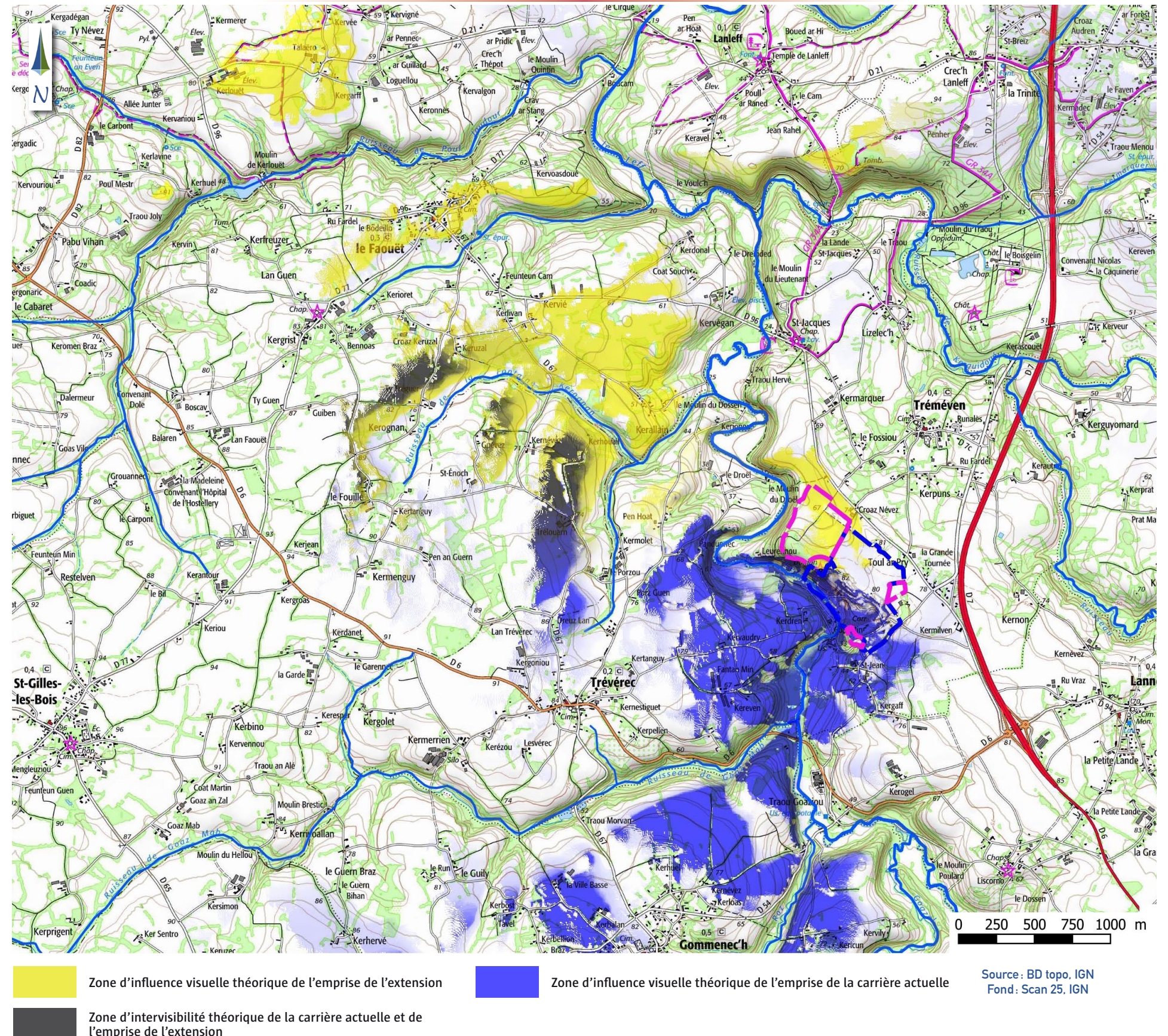
En d'autres termes, le projet d'extension va créer un « basculement visuel » vers le nord et le nord-ouest, qui se traduira par des enjeux différents pour les deux zones, comme ceci sera évoqué dans la suite de ce diagnostic.

2.4.2. B. Une zone de visibilité effective très réduite

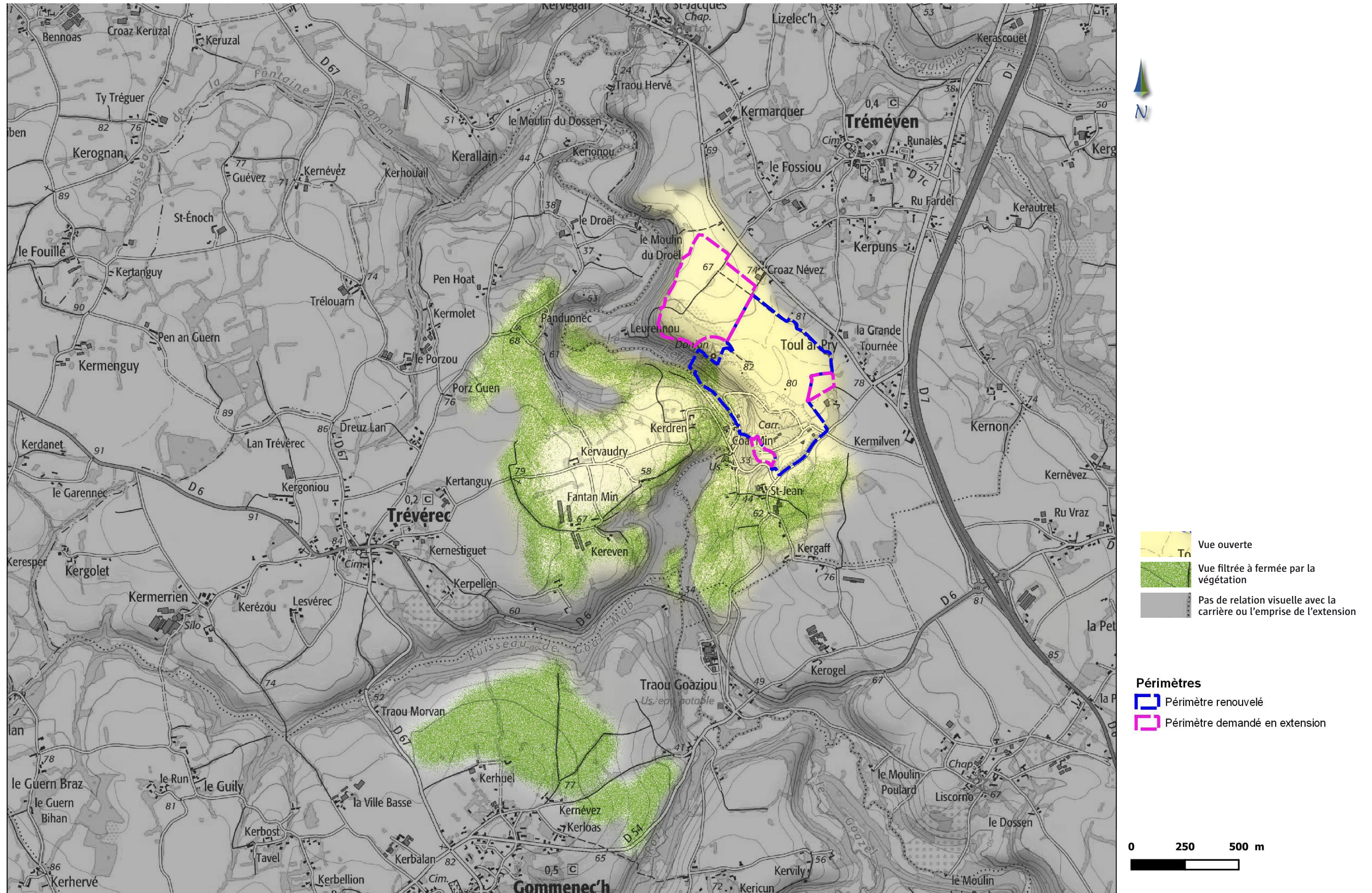
Le parcours de terrain a permis d'ajuster les zones de visibilité effectives sur la carrière et l'emprise de l'extension, qui sont dans la réalité très réduites (cf. carte de la page suivante). La densité en boisements et haies bocagères dans les premiers hectomètres autour de la carrière est suffisamment importante pour créer des masques visuels efficaces dans toutes les directions.

De fait, la carrière actuelle est visible essentiellement depuis la moitié inférieure du coteau opposé, tandis que la visibilité sur l'emprise de l'extension se limite à ses abords en rive droite du Leff. Il s'agit de vues proches, qui concernent une voie communale et le hameau de Croaz Nevez.

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE THÉORIQUE DE LA CARRIÈRE ET DE L'EMPRISE DE L'EXTENSION



VISIBILITÉ EFFECTIVE SUR LA CARRIÈRE ET SUR L'EMPRISE DE L'EXTENSION



2.4.3. Au nord : une vue ouverte sur l'emprise de l'extension depuis ses abords

La zone de visibilité sur l'extension est très réduite, puisqu'elle se limite au plateau agricole qui la borde, jusqu'à la voie communale à l'est et la première ligne de crête au nord. C'est un paysage presque dépourvu de maillage bocager.

Par conséquent, la vue sur l'emprise de l'extension est largement ouverte depuis les abords de Croas Nevez, en situation légèrement dominante.

Cette zone comporte un enjeu fort vis-à-vis de l'habitat riverain et de la voie communale de desserte, puisqu'il concernera la vue sur la fosse et le front d'exploitation, éléments aujourd'hui absents de ce paysage.

En revanche, depuis l'est, la carrière actuelle n'est pas du tout visible, car située en contrebas et masquée par le merlon périphérique.

2.4.4. À l'ouest : une vue sur les fronts d'exploitation et le concasseur tertiaire

Sur le coteau de la rive gauche du Leff, face à la carrière, le parcellaire agricole est assez ouvert. La vue intègre la partie supérieure du front d'exploitation et concasseur tertiaire, qui dépassent de la bande boisée qui s'étend en fond de vallée.

Cette vue se ferme progressivement avec le recul sur le plateau, bien avant le bourg de Trévéré. Les zones en contact visuel avec la carrière se limitent aux hameaux les plus proches et à leurs voies de desserte : Kerdren, Kervaudry, Fantan Min, Kereven.

Le projet prévoit un déplacement du front d'exploitation prévu vers le nord, tandis qu'il ne comporte aucune modification structurelle des installations. L'enjeu se limite à une évolution du paysage limitée au front d'exploitation et au maintien des volumes bâtis.

La proximité et l'ouverture visuelle renforcent l'enjeu, qui est pondéré par la faiblesse de la fréquentation des lieux. Au final, l'enjeu est modéré.

À la descente dans la vallée, le boisement filtre la vue, qui intègre non seulement la carrière actuelle, mais aussi la plate-forme de la zone récemment renoncée, en fond de vallée (photo n° 9) – zone qui ne fait plus partie de la carrière.

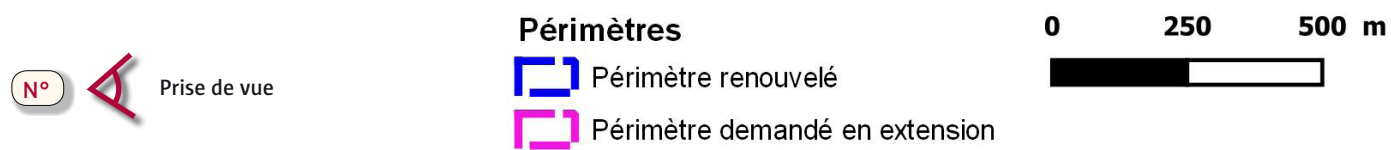


Depuis les abords de Croas Nevez, la vue s'ouvre sur l'emprise de l'extension, délimitée par le pointillé jaune. Distance la plus proche : environ 80 m.



Vue sur la carrière actuelle depuis le coteau opposé. Le concasseur tertiaire, qui domine l'horizon, est à 600 m.

LOCALISATION DES PHOTOS N° 7 À 13



Vue très filtrée à la traversée du boisement qui borde la zone récemment renoncée, que l'on aperçoit en contrebas.



Vue filtrée sur le front d'exploitation à la descente dans la vallée depuis la rive droite du Leff. À droite, l'ancienne entrée de la carrière.

2.4.5. Au sud, vue proche et vue lointaine sur la carrière

2.4.5. A. Une vue proche aux abords de Saint-Jean

Au sud, les vues sont rares et très rapidement fermées. Dans le périmètre proche de la carrière, seuls les abords du hameau de Saint-Jean offrent une ouverture visuelle sur la carrière, centrée sur les installations et très partiellement le front d'exploitation nord (photo n° 11). Elle concerne l'arrivée sur le hameau, mais pas les habitations en elles-mêmes, dont les façades principales sont orientées dans une autre direction (majoritairement le sud ou l'ouest).

L'enjeu du projet est faible, car les modifications du paysage concerneront les zones de la carrière non visibles depuis le sud, à l'exception de la petite partie du front d'exploitation que l'on peut apercevoir.

2.4.5. B. Une vue lointaine très filtrée

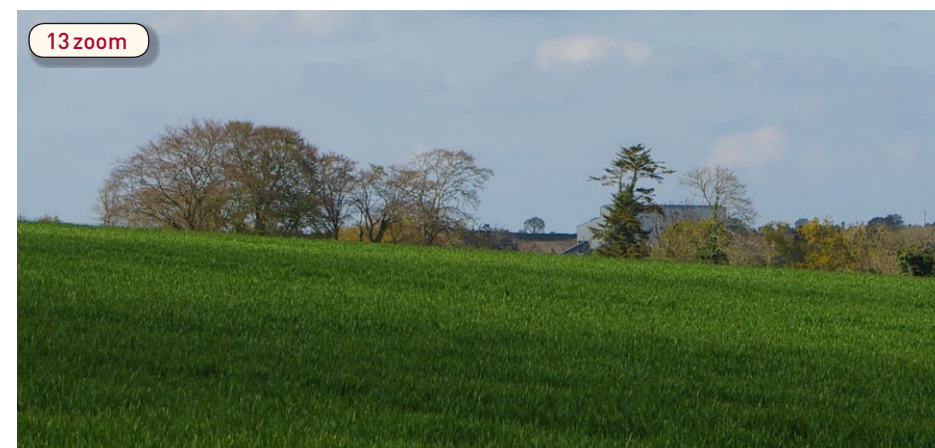
En rive gauche du Leff, la remontée sur le coteau en direction de Gomenec'h dispense les rares points de vues lointains sur la carrière qui ont été recensés lors du parcours de terrain et qui se limitent à quelques vues très filtrées sur la frange supérieure du front d'exploitation et le concasseur tertiaire.

Ces étroites fenêtres visuelles concernent des lieux peu fréquentés, y compris la D 54 qui supporte un trafic local. En revanche, la vue est totalement fermée depuis le sommet du coteau, sur lequel se situe le bourg de Gomenec'h.

L'enjeu du projet concernant les vues lointaines est très faible, voire non significatif.



Vue sur les installations et la partie basse de la carrière depuis les abords de Saint-Jean.
En médaillon, le hameau, vu depuis le même point. Aucune façade principale n'est tournée vers la carrière.



Dans cette étroite fenêtre visuelle le long de la D 54, la carrière se signale par le concasseur tertiaire et le sommet du front d'exploitation, très partiellement visible.

Voir page 15 la localisation des photos



2.4.6. Un enjeu fort sur le patrimoine protégé le plus proche

L'ancien donjon de Coatmen, inscrit au titre des monuments historiques, est le seul élément du patrimoine protégé à être en relation visuelle avec la carrière et l'emprise de l'extension. Son emplacement constitue un promontoire sur la vallée du Leff et sur la carrière. Il est entièrement boisé et très difficilement accessible, du fait de la densité de végétation basse (taillis, roncier). L'ancien donjon, aujourd'hui effondré, est enfoui sous la végétation, il est à peine repérable à l'heure actuelle.

Le monument en lui-même ne jouant plus de rôle paysager, c'est la position en promontoire qui fait l'intérêt du lieu, par la vue panoramique qu'il dispense sur la vallée du Leff (*photo n° 14*) et qui illustre l'intérêt stratégique que pouvait représenter ce lieu.

Pour le projet, l'enjeu concernant ce monument est avant tout la préservation de son emplacement et la conservation d'un accès potentiel, dans l'hypothèse d'une valorisation future de ce promontoire à valeur historique et paysagère, indépendamment de la possibilité ou non de réhabiliter le monument.

C'est un enjeu fort, du fait de son statut de monument historique.

Les autres monuments historiques les plus proches sont éloignés de plus d'un kilomètre et aucun d'entre eux n'a de relation visuelle avec la carrière et l'emprise de l'extension. Le projet ne représente aucun enjeu les concernant.

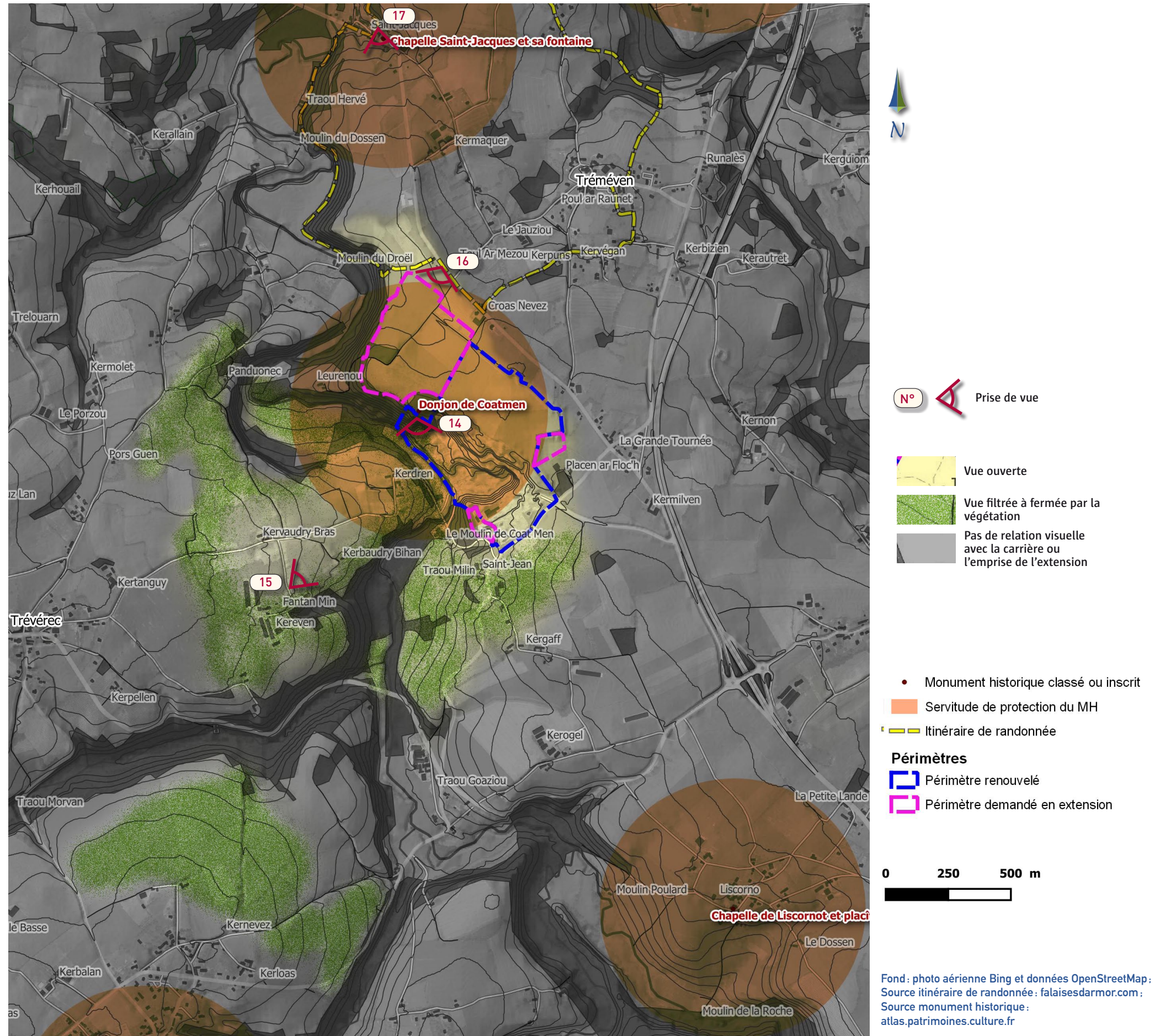
2.4.7. Peu d'enjeux relatifs au tourisme et aux loisirs

2.4.7. A. Une faible accessibilité à la rivière

L'attractivité touristique locale se concentre sur la côte, à environ 9 km. Plus localement, la vallée du Leff présente un fort potentiel pour la randonnée pédestre et les activités liées à l'eau (pêche, canoë-kayak).

Aux abords de la carrière, le fond de vallée est peu accessible et peu fréquenté. La carrière se signale au travers de la ripisylve, par l'ouverture qu'elle occasionne dans le coteau et par les installations qui dominent la vallée. Mais cette séquence est très étroite, elle se limite aux abords immédiats de la carrière. En amont et en aval, le paysage se referme rapidement par la topographie et les masses boisées.

PATRIMOINE PROTÉGÉ ET ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE PÉDESTRE



L'emprise de l'extension n'est pas visible, car située au-delà du coteau boisé qui n'est pas inclus dans le périmètre du projet.

2.4.7. B. Un itinéraire de randonnée concerné par l'extension

La communauté de communes Leff Armor communauté promeut une série d'itinéraires de randonnée pédestre inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). L'un d'entre eux, le circuit de la Boucle de Saint-Jacques, d'une longueur de 5,8 km, emprunte la voie communale qui passe à l'est, par Croas Nevez, puis oblique vers l'ouest pour rejoindre le Leff. Il passe à une vingtaine de mètres de l'emprise de l'extension, au travers d'un parcellaire agricole totalement ouvert. La séquence de l'itinéraire concernée par le projet d'extension est d'environ 400 m. Compte-tenu de l'ouverture du

paysage et de sa qualité à la descente dans la vallée du Leff, cette séquence représente un enjeu fort pour cet itinéraire de randonnée.

En revanche, la carrière n'est en relation visuelle avec aucun autre équipement lié au tourisme et aux loisirs.



Depuis l'emplacement de l'ancien donjon de Coatmen, la vue s'étend au loin vers le sud, au-dessus de la vallée du Leff.



Large ouverture visuelle depuis la voie communale empruntée par le circuit de randonnée « La boucle de Saint-Jacques » qui passe à proximité du périmètre de l'extension. Les tirets jaunes représentent la limite du périmètre de l'extension.



Formant une proéminence boisée qui limite le font d'exploitation, l'emplacement de l'ancien donjon de Coatmen constitue un repère, discret mais toujours bien visible, dans le paysage proche.



Nichée dans une vallée encaissée, la chapelle Saint-Jacques, inscrite au titre des monuments historiques, est au centre d'un paysage totalement fermé, sans aucune relation visuelle avec la carrière.

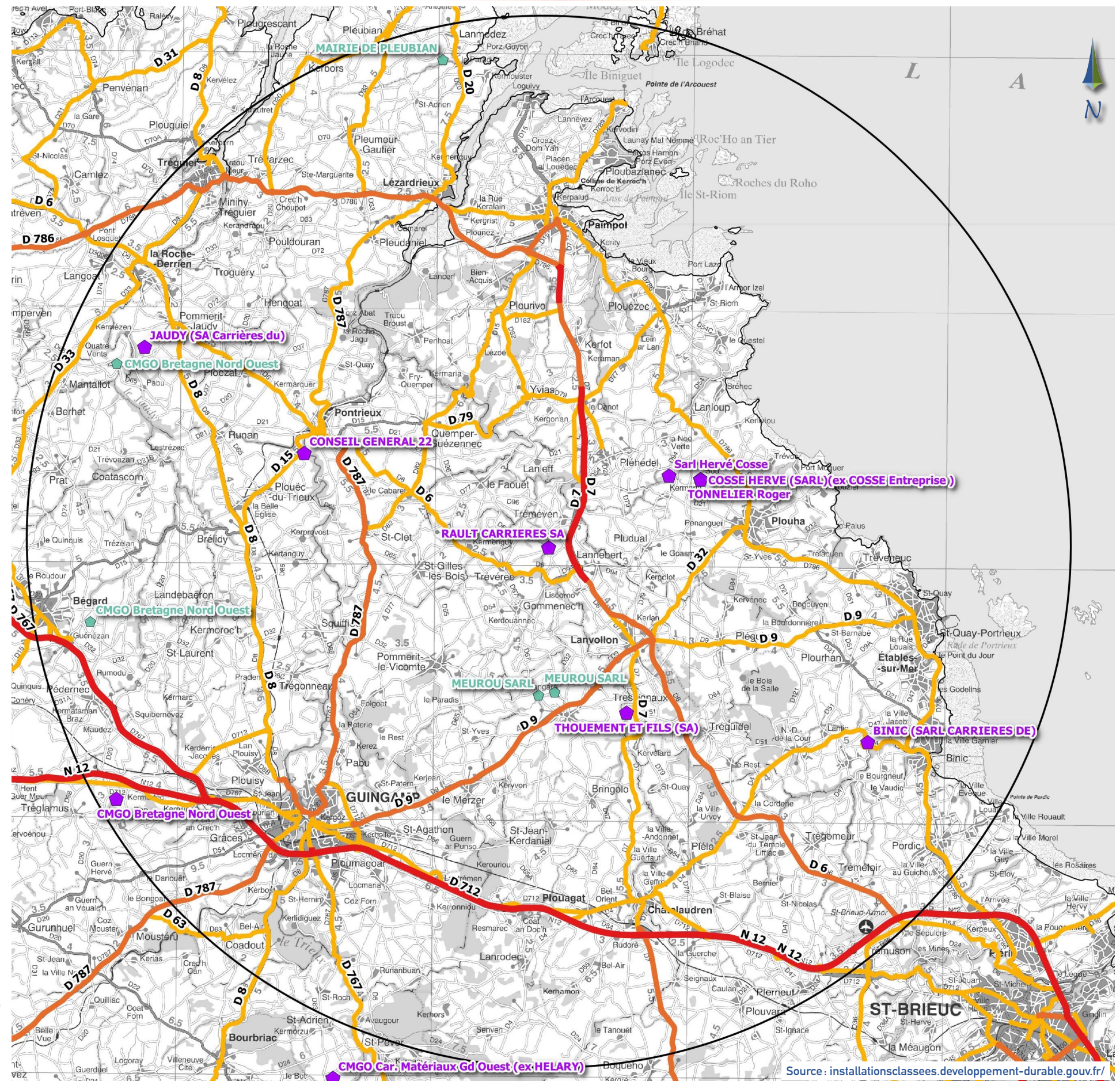
2.4.8. Les autres installations classées pour la protection de l'environnement

2.4.8. A. Pas d'effet de cumul avec d'autres carrières

Les carrières les plus proches de celles de Tréméven sont à plus de cinq kilomètres de celle-ci, hors de sa zone d'influence visuelle effective. Par ailleurs, aucune de ces carrières n'est située sur l'un des axes routiers structurants qui mène à la carrière (D 6 , D 7).

Il n'y a donc aucun effet de cumul paysager vis-à-vis des autres carrières.

AUTRES CARRIÈRES DANS UN RAYON DE 20 KM



Nom	Distance (km)
Sarl Hervé Cosse	5,48
MEUROU SARL	5,66
MEUROU SARL	5,78
COSSE HERVE (SARL)	6,51
TONNELIER Roger	6,51
THOUMENT ET FILS (SA)	7,14
CONSEIL GENERAL 22	10,25
BINIC (SARL CARRIERES DE)	14,62
JAUDY (SA Carrières du)	17,64
CMGO Bretagne Nord Ouest	18,36
MAIRIE DE PLEUBIAN	19,51
CMGO Bretagne Nord Ouest	19,55

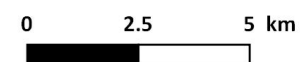
Installations classées

- ◆ Carrière en activité
- ◆ Carrière en cessation d'activité

Réseau routier structurant

- RN ou RD en 2 x 2 voies
- RD structurante de niveau 1
- RD structurante de niveau 2

 Rayon de recul de 20 km de la carrière



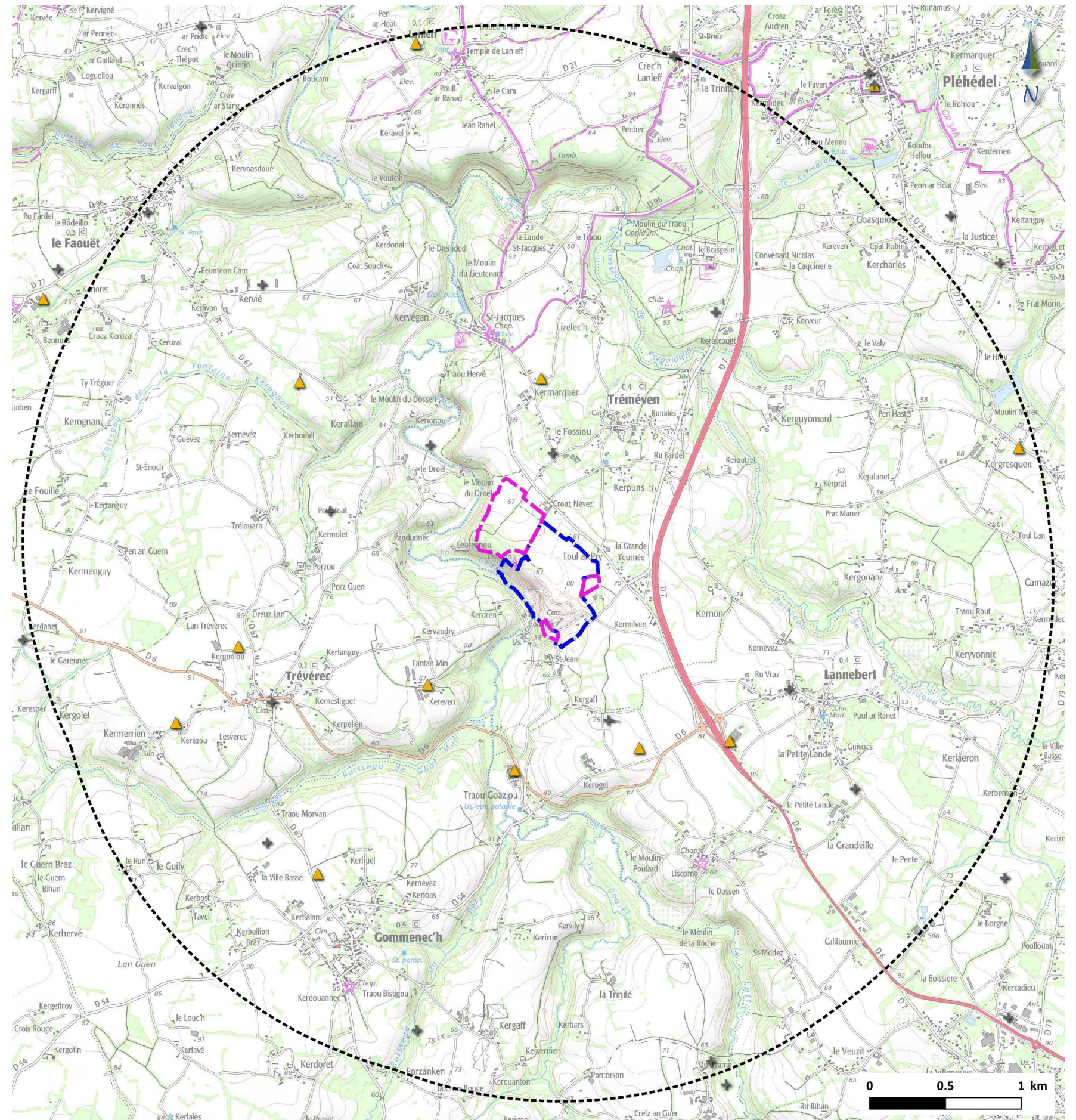
Page laissée volontairement blanche pour conserver les vis-à-vis dans la suite du document

2.4.8. B. Un effet de cumul paysager très faible avec d'autres installations classées

La carrière se situe dans un contexte rural agricole, dans lequel, outre les carrières, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont principalement liées à l'activité agricole, puisqu'il s'agit de bâtiments d'élevage hors sol. Sur la carte ci-contre, ils ont été inventoriés dans un rayon de 3 km¹. Ils sont assez peu nombreux (une dizaine); ils imprègnent de ce fait assez peu l'ambiance paysagère du secteur. De plus, leur fonction est suffisamment éloignée de celle d'une carrière pour éviter un effet de cumul lié à un même type d'activité industrielle.

L'enjeu relatif à l'effet de cumul de la carrière avec les ICPE autres que les carrières et ISDI est donc très faible.

LES AUTRES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT



Les ICPE représentées sur cette carte proviennent de la couche SIG publiée par la Dreal sur le site Geobretagne.fr. Leur localisation n'a pas été modifiée.

1 Source : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

2.4.9. Résumé de l'état initial et bilan des enjeux paysagers

Une carrière enclavée dans une vallée et bordée de boisements

La carrière de Tréméven est implantée sur le flanc de coteau de la vallée du Leff, qui traverse du sud au nord le plateau du Goëlo. Elle s'inscrit dans un paysage rural, à l'interface entre une vallée étroite, sinueuse, aux coteaux boisés et un plateau agricole au parcellaire élargi, dans lequel subsistent des fragments de haies bocagères, qui formaient autrefois un maillage beaucoup plus dense.

Il en résulte deux ambiances paysagères contrastées qui se côtoient : une vallée aux paysages fermés, aux ambiances intimistes et un plateau aux paysages tantôt ouverts, tantôt semi-ouverts, dans lesquels la trame arborée conserve un rôle important.

Ainsi, grâce à la topographie, à la densité en boisements et – dans une moindre mesure – en haies bocagères, la carrière est d'une très grande discrétion et son aire d'influence visuelle est très réduite.

Des enjeux relatifs à l'habitat centrés sur les hameaux les plus proches

Concernant l'habitat riverain, l'enjeu se concentre sur le hameau de Croaz Nevez, des abords duquel la vue s'ouvre sur l'emprise de l'extension, sans que la carrière actuelle soit visible. L'enjeu est ici très fort, puisqu'il concerne la modification de la topographie et la possible apparition de fronts d'exploitation dans le paysage.

Les autres lieux d'habitation présents aux abords de la carrière entretiennent une relation visuelle nettement moins importante avec la carrière et ils n'ont pas de visibilité sur la zone de l'extension. Les enjeux sont faibles à modérés selon que la visibilité concerne uniquement les installations qui dominent la carrière (le concasseur tertiaire) ou également les fronts d'exploitation, qui seront appelés à évoluer dans les années à venir.

Un enjeu faible sur les voies de communication

Quoique qu'elle soit implantée à moins de 500 m de la D 7, axe en 2 x 2 voies qui relie Lannion à la N 12, la carrière n'est pas visible depuis cet axe routier structurant. Le reste du réseau routier départemental n'est guère plus concerné, hormis une vue très partielle et lointaine depuis la D 54 à l'est de Gomenec'h, qui ne présente qu'un enjeu très faible.

Le réseau routier communal est davantage concerné : à l'est, la voie communale qui dessert Croaz Nevez et le hameau de Saint-Jacques depuis la D 7 comporte une séquence aux vues ouvertes sur l'emprise de l'extension et au-delà sur la vallée du Leff. L'enjeu est fort, car il rejoint celui décrit pour Croaz Nevez, mais il reste localisé sur une seule séquence paysagère.

Plus modestement, d'autres tronçons de voie communale sont concernés, aux abords immédiats de la carrière au sud, et à l'est à mi-coteau en rive gauche du Leff. Ils desservent les hameaux riverains et donnent partiellement à voir le front d'exploitation et les installations (le concasseur tertiaire essentiellement). L'enjeu est modéré à faible.

Un enjeu fort pour le patrimoine protégé, mais limité à un seul monument historique

Le périmètre de la carrière et celui de l'extension jouxtent l'emplacement de l'ancien donjon de Coatmen, inscrit au titre des monuments historiques. Son emplacement en promontoire sur la vallée du Leff et son inscription lui confèrent un enjeu fort, malgré la difficulté d'accès au lieu, sur lequel le donjon n'est plus visible aujourd'hui.

En revanche, les zones d'intervisibilité avec la carrière ne contiennent aucun autre monument historique ni aucun site inscrit ou classé. Le projet ne comporte donc enjeu vis-à-vis du patrimoine historique ou paysager protégé hormis l'enjeu – fort – pour l'ancien donjon de Coatmen.

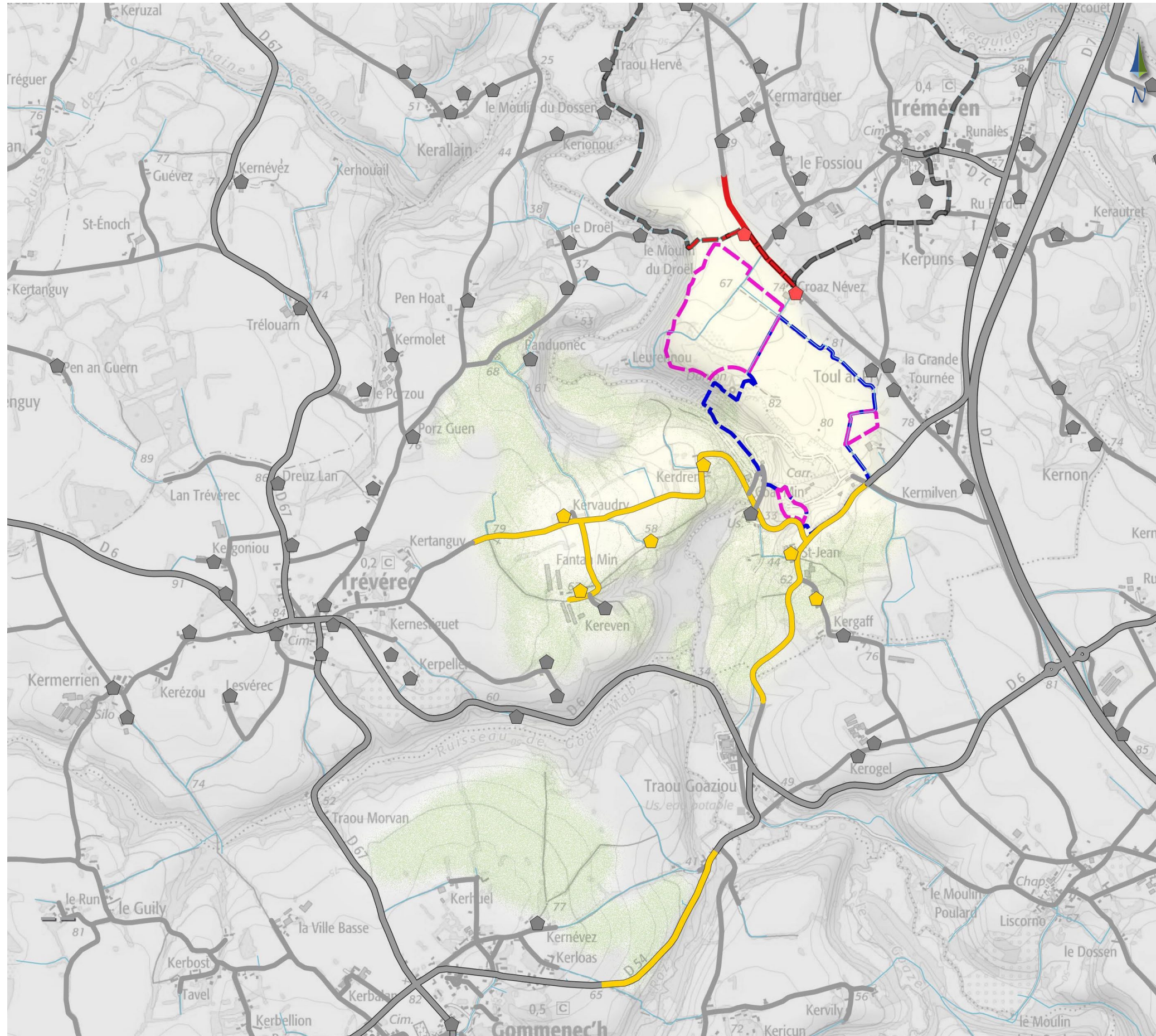
Un enjeu faible sur les lieux de tourisme et de loisirs

Le secteur du projet est éloigné des lieux d'attraction touristique, qui se concentrent sur le littoral. Néanmoins, la qualité du paysage et du patrimoine local justifie la présence d'un itinéraire de randonnée qui dessine une boucle passant par le hameau de Saint-Jacques et par la vallée du Leff.

Cet itinéraire passe à proximité du périmètre d'extension au nord et à l'est, au milieu d'un parcellaire agricole largement ouvert. Outre le changement d'ambiance paysagère, l'enjeu porte également sur la possibilité ou non de valoriser le parcours par une découverte de l'activité de la carrière depuis le sentier

L'enjeu relatif à ce circuit de randonnée est fort, mais, élargi à la thématique du tourisme et des loisirs, il est faible.

BILAN DES ENJEUX PAYSAGERS



Rouge : enjeu fort à très fort
Orange : enjeu très faible à modéré
Gris : absence d'enjeu

- Hameau, bourg
- Route départementale
- Voie communale
- Itinéraire de randonnée

Périmètres
[Dashed Blue Box] Périmètre renouvelé
[Dashed Pink Box] Périmètre demandé en extension

